Edition n° 1171
Jeudi 30 octobre 2008

Télévision

TNT HD : LA MÈCHE EST ALLUMÉE

C'est aujourd'hui que démarre officiellement la TNT HD en France. Seulement n'attendez pas de recevoir les 18 chaînes en Haute Définition tout de suite, seules cinq grandes chaînes entrent dans l'arène.
Dans l'ordre, TF1 HD, France 2 HD, Canal+ HD, Arte HD et M6 HD. Autrement dit les mêmes chaînes (mis à part France 3 et France 5) qui étaient disponibles à tous, avant que la TNT n'existe...

Autre bémol, la couverture du territoire n'est pas complète. Le signal en HD ne couvre pour l'instant que 40% de la population pour TF1, France 2 et M6, et 87% pour Canal+ et Arte.

Ensuite, au niveau des équipements des français, si ceux-ci ont dépensé plus de 4 milliards d'euros en produits «Haute Défintion», avec notamment plus de 7 millions d'écrans «HD Ready» ou «Full HD», seuls les possesseurs d'écrans avec tuner TNT HD intégré pourront bénéficier des chaînes dans ce format.
La faute au format vidéo de la HD, le MPEG4, alors que la majorité des premiers écrans vendus avec un tuner TNT, ne peuvent décoder que le MPEG2, format de la TNT classique.

Freenautes rassurez-vous, votre Freebox connaît le MPEG4 comme sa poche, il faudra juste lancer une nouvelle recherche de canaux pour voir apparaître les cinq nouvelles chaînes dans la liste...
Pas d'inquiétude cependant si votre télé n'est pas compatible, nul besoin d'en racheter une autre... L'achat d'un décodeur TNT HD réglera le problème. A condition de bien vouloir dépenser entre 100 et 300 euros...

Pas d'inquiétude non plus pour ceux possédant un tuner non HD, les cinq chaînes n'afficheront pas un écran noir, car des canaux spécifiques leur ont été accordés.
Canal 51 pour TF1, 52 pour France 2, 56 pour M6 et 57 pour Arte. Concernant Canal+, les programmes en clair restent encodés en MPEG2.

Concrètement au niveau des contenus, ne vous attendez pas à retrouver des programmes en HD native sur ces chaînes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Tourner en HD coûte cher. Entre 16 heures et minuit, le volume minimal de programmes en HD native sera de 25 % cette année (soit 2 heures de programmes) et de 30 % en 2009 (2 heures et 24 minutes de programmes). Le but étant d'amener petit à petit les chaines à basculer leur production en haute définition.
En 2012, à l'extinction du signal analogique, toutes les émissions seront diffusées en HD, sur plus de 95% du territoire.

Dernier détail suite à ce lancement, la disparition des logos «HD Ready» et «Full HD» sur les télévisions vendues, dès le 1er décembre. Ceux-ci seront remplacés respectivement par un logo «HD TV» et «HD TV 1080p». Enfin, un troisième logo fait son apparition, s'intitulant simplement «TNT HD», il indiquera clairement la présence d'un décodeur TNT HD au sein de l'appareil. A partir de décembre toujours, la présence de décodeur TNT HD dans un téléviseur de plus de 66 centimètres sera obligatoire en France....

*Source : **http://www.bestofmicro.com/actualite/test/367-1-tnt-hd.html***

Internet

LE SÉNAT PERSISTE DANS LA RIPOSTE...

Nouvel épisode dans la loi «Création et Internet», qui est actuellement présentée aux Sénateurs depuis hier.
Mardi tout d'abord, la commission des Affaires économiques au Sénat avait déposé un amendement visant à suspendre la coupure de la connexion Internet, prévue dans le cadre du dispositif de riposte graduée, et à la remplacer par une amende.
Le lendemain, une autre commission, celle des Affaires culturelles, a toutefois refusé cette sanction alternative et approuvé la coupure Internet.
Aujourd'hui, les Sénateurs, ont repoussé l'idée d'une sanction financière, à une large majorité par 297 voix contre 15. Ils ont également tenu à insister sur un point crucial à leur yeux, en contrepartie de la mise en place de la riposte, les ayants droits devront intensifier de toute urgence leurs efforts pour rendre l'offre légale encore plus attractive.

Le Sénat doit normalement boucler l'examen du texte le 7 novembre, soit vendredi prochain, avant sa transmission à l'Assemblée nationale. Les opposants au texte, dont le FAI Orange qui a récemment rejoint Free, ont encore quelques jours pour se faire entendre.....

*Source : **http://www.vnunet.fr/news/_creation_et_internet_un_ton_consensuel_pour_demarrer_au_senat_-2029175***

Internet

PIRATE À 66 ANS !?

Gill et Ken Murdoch, forment un couple d'écossais sans histoire. Respectivement âgés de 54 et 66 ans, ils ont récemment envoyé une lettre au magazine local Which dans laquelle ils expliquent que la société Atari les accusait d'avoir partagé illégalement le jeu Race07.

C'est la firme de lutte anti-piratage Logistep, spécialisée dans l'analyse des adresses IP, qui fut chargée de vérifier la culpabilité du couple. Après vérification, M. et Mme Murdoch ont reçu une lettre leur demandant de payer la somme de 500 livres sterling sous peine de devoir régler l'affaire devant un juge.

Seulement le couple n'a jamais eu de jeu vidéo ni de logiciel de partage. Ils ont simplement été victime de leur réseau Wifi insuffisamment sécurisé... Et comme le soulignait le conseiller juridique du couple, «les adresses IP ne révèlent rien. Le voile est réellement levé sur l'acte de piraterie après analyse du disque dur ». Une notion que les Sénateurs français devraient prendre en compte...

*Source : **http://www.pcinpact.com/actu/news/46980-atari-race-adresse-jeu-logistep.htm***

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet ;-)
Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaitre dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

ASSOCIATION DES UTILISATEURS DE FREE
ADLH Newsletter